



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 6 juin 2024 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateur :	M. Alexandre Griesser
Citoyennes et citoyens présents :	17 (majorité à 9). La secrétaire, n'ayant pas le droit de vote communal, n'est pas comptée dans le total.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mmes Valérie Wüthrich, Yvelise Chenaux, MM Jérôme Jaccoud, Alexandre Cornu ainsi que la fiduciaire Hervest SA.

Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mars 2024**
- 2. Comptes 2023**
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes d'investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4. Rapport de la commission financière
 - 2.5. Approbation des comptes 2023
- 3. Demande de crédit de la révision technique du PAL**
 - 3.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2. Approbation du crédit
- 4. Impôts communaux 2024 - informations**
- 5. Divers**

Au nom du Conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée ordinaire de ce soir a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n° 20 du 17 mai 2024, par un avis tous ménages et par affichage au pilier public. Après la nomination du scrutateur, il déclare l'assemblée ouverte à **20h05** et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après l'approbation du procès-verbal.

M. le Président donne lecture du tractanda et demande si un membre de l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque sur le tractanda ou le mode de convocation. Ceci n'est pas le cas, l'assemblée peut valablement délibérer. **M. le Président** nomme encore les personnes excusées.

M. le Président demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. Germain Bovet, décédé le 19.05.2024, ancien syndic de la commune qui a beaucoup œuvré pour la communauté.

M. le Président relève que cette année, la Commune a eu l'occasion de fêter un nonagénaire, M. Henri Rolle. Une délégation du Conseil s'est rendue chez lui le 18 mai dernier pour lui remettre le cadeau de la Commune et l'honorer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mars 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale 21 mars 2024 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande envoyé par courrier ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 21.03.2024 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	Oui	17	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	------------	-----------	-----	---

2. Comptes 2023

2.1. Comptes de fonctionnement

M. le Président donne la parole à **M. Philippe Besson**, Vice-syndic en charge des finances, pour les explications.

M. P. Besson présente les comptes avec la nouvelle forme MCH2. Le bilan est présenté avec des valeurs brutes. Tout le patrimoine de la Commune avait été réévalué. Les valeurs brutes représentent le coût du patrimoine moins les amortissements légaux. Les comptes de résultats sont présentés sous deux formes, soit par fonction et par groupes thématiques.

L'analyse du bilan montre que le patrimoine financier est en baisse à la suite d'investissements. Ce qui est important de voir est que dans le réseau d'eau potable, la valeur au bilan augmente à CHF 1'150'000.—, cela correspond à la première partie des travaux de la RC1510. Nous n'avons pas encore reçu l'entier des factures.

L'avance faite au Syndicat d'amélioration foncière a été remboursée à hauteur de CHF 40'000.—, il reste CHF 60'000.— à recevoir.

Dans le passif, les taxes d'abris PC ont disparues car le tout a été transféré à l'Etat qui gère dorénavant cette taxe. La provision pour la péréquation est de CHF 197'000.—.

L'emprunt de CHF 1'000'000.— a été renouvelé pour 5 ans auprès de la Caisse de Pension des fonctionnaires de police et pénitentiaire de l'Etat de Genève au taux d'intérêt de 1.6%.

Au niveau des fonds propres, il y a les fonds libres pour CHF 687'000.— de fortune accumulée et puis les fonds propres liés à des projets (EP, EU, Ordures). Nous voyons que les montants destinés au fonctionnement diminuent pour les EU et EP. Pour les ordures, nous avons CHF 8'000.— de réserve qui est passé à CHF 16'000.— en 2023, car les charges facturées ont été moindre que ce qui était prévu.

Nos fonds propres s'élèvent à env. CHF 5'600.—/habitants, calculés sur 284 personnes.

M. P. Besson continue avec le tableau habituel montrant le pouvoir de décision du Conseil communal au niveau des finances. Notre marge de manœuvre est de 11%, soit pour le fonctionnement de l'administration générale, les bâtiments communaux et les routes communales.

M. P. Besson annonce qu'un bénéfice de CHF 268'886.— a été effectivement réalisé en 2023, alors qu'une perte de CHF 32'000.— était budgétée. Nous avons reçu CHF 170'000.— d'impôts aléatoires, cela correspond à des ventes immobilières principalement et cela ne peut être budgété. Les charges de l'Etat ont aussi été revus à la baisse cette année par rapport à ce qui était annoncé au budget 2023.

Tous les dépassements de plus de 20% doivent être justifiés auprès du législatif. **M. P. Besson** explique qu'il y a 4 chapitres concernés par des dépassements.

Le premier dans le chapitre Administration, vient de la participation aux frais de la fusion, le dépassement de CHF 3'900.— vient du fait qu'il y a eu plus de séances que prévues, des séances publiques ont été programmées. **Mme N. Parisod** demande si ce dépassement correspond uniquement à notre part. **M. P. Besson** répond que oui et ajoute qu'il avait été demandé aux Communes de budgéter CHF 10.—/habitant, mais cela n'a pas été suffisant.

Ensuite, le Conseil communal a décidé de fermer le local poubelles de la Rte du Moulin pour CHF 6'4000.—, afin de stocker les tables de la Commune. Le 3^{ème} dépassement est l'entretien du mur du cimetière de Promasens et un nouveau colombarium, pour CHF 2'6111.70, contre un budget à CHF 500.—. Le dernier dépassement de CHF 2'500.— correspond aux frais d'urbanisme, pour le PAL.

Pour terminer, **M. P. Besson** encourage chacun à rejoindre le club des élus soit en rejoignant le conseil communal ou le Conseil général de Rue.

2.1. Comptes d'investissement

M. Ph. Besson poursuit avec les investissements. Il y avait CHF 420'000.— d'investissements votés lors des assemblées 2023. Seul CHF 70'000.— a été réalisé. Nous avons pour CHF 262'000.— de

travaux à comptabiliser en 2024. Cela correspond aux factures que nous n'avons pas encore reçues. A cela, s'ajoutent CHF 40'000.— pour le crédit d'étude voté en décembre dernier pour la Rte du Moulin et la Rte du Menhir et CHF 2'200'000.— pour la réalisation de ces routes. Cette année nous allons investir CHF 2'535'400.—.

La parole est donnée à l'assemblée. Celle-ci n'a ni remarque ni question, nous poursuivons.

2.2. Rapport de l'organe de contrôle

M. le Président donne lecture de la fin du rapport. Le rapport détaillé est publié sur le site internet de la Commune. La fiduciaire Hervest recommande à l'assemblée de valider les comptes 2024 tel que présentés.

2.3. Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **Mme Laure Lensi** membre de la Commission financière. Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

La Commission financière s'est rencontrée le 3 juin 2024 pour analyser les comptes. Elle a constaté que les comptes présentent un bénéfice de CHF 268'886.— contre une perte budgétée de CHF 32'000.—.

La commission financière termine son rapport en recommandant l'approbation des comptes 2023 et remercie le Conseil communal et la boursière pour la préparation des comptes.

M. le Président remercie la commission financière pour l'établissement du rapport.

2.4. Approbation des comptes 2023

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée, l'approbation des comptes de fonctionnement 2023 avec un bénéfice de CHF 268'886.—. Il est rappelé que les membres du Conseil communal ne peuvent voter.

Votants	12	Abstention	0	Majorité	7	Oui	12	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	------------	-----------	-----	---

Les comptes de fonctionnement 2023 sont **approuvés à l'unanimité**.

M. le Président demande à l'assemblée de voter à main levée l'approbation des comptes d'investissement 2023.

Votants	12	Abstention	0	Majorité	7	Oui	12	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	------------	-----------	-----	---

Les comptes d'investissement 2023 sont **approuvés à l'unanimité**.

M. le Président remercie l'assemblée pour sa confiance, et la boursière pour le travail effectué tout au long de l'année.

3. Demande de crédit de la révision technique du PAL

M. le Président cède ensuite la parole à **M. Eric Dénervaud**.

M. E. Dénervaud fait un historique pour comprendre pourquoi nous en sommes là. Le Plan d'Aménagement Local (PAL) a été approuvé en 1997. La loi stipule qu'un PAL doit être révisé tous les 15 à 20ans maximum. Le Canton nous a transmis plusieurs rappels nous enjoignant à réviser ce PAL et le Conseil n'a jamais donné suite. Fin 2023, le Canton a exécuté sa menace en mettant des zones réservées sur le territoire communal, ce qui nous bloque complètement. Le résultat est que nous ne pouvons pas construire sur certaines parcelles définies par le Canton. La durée du gel est de 5ans. La seule solution pour le dégel est de remettre à niveau de manière technique le PAL ou alors en faisant une révision totale du PAL. La révision générale du PAL dure environ 10ans minimum et coûte au bas mot CHF 150'000.—.

Le Canton en est arrivé là car il estime que nous avons beaucoup trop de zones à bâtir. Pour en arriver à ce résultat, le Canton ne tient pas compte des constructions faites entre 1997 et 2023, la densification n'a pas été prise en compte, puisque le PAL n'a pas été mis à jour. **M. E. Dénervaud** explique que nous avons encore env. 5'000m2 de libre aujourd'hui. L'unique manière légale de pouvoir avancer et de faire une mise à jour technique du PAL actuel pour avancer en limitant les frais et les délais. Le cadastre n'est pas en corrélation avec cela.

Une délégation du Conseil est allée à la rencontre du Canton pour discuter de cette problématique. Le fait de ne pas avoir mis à jour notre PAL, nous donne la possibilité d'effectuer cette révision technique au lieu d'une révision globale du PAL. Le Conseiller d'Etat en charge du dossier a bien compris que pour une commune de 250 habitants en processus de fusion, une révision complète du PAL n'est pas très logique.

La décision du Conseil communal est de sortir de la zone réservée et permettre à la nouvelle commune d'harmoniser les PAL. Sans la mise à nouveau technique, cela ne sera pas possible. La révision globale se fera une fois la commune de Rue fusionnée.

Le PAL sera remis au goût du jour, car il y a eu une certaine évolution depuis 1997. Les zones à bâtir vont pouvoir être recalculées et nous pourront enfin prouver que nous ne sommes pas surdimensionnés. **M. E. Dénervaud** précise que les zones à bâtir définies en 1997 ne changeront pas, rien ne sera rabaissé ou ajouté. Avec cela nous pourront dégeler les zones réservées et permettre à la nouvelle commune d'avancer sans encombre.

Nous avons une offre de **CHF 32'430.—** de Archam & Partenaires pour la révision technique qui sera posée sur le bureau du canton d'ici la fin de l'année. Certes cela est un montant conséquent, mais bien moindre par rapport à une révision globale qui durera aussi entre 10 et 15ans.

M. le Président remercie **E. Dénervaud** pour les explications et donne la parole à l'assemblée. Celle-ci n'ayant pas de remarques ou questions, **M. le Président** précise que nous ne sommes pas les seuls dans le canton à avoir repousser les délais du Canton. Cette révision technique est aussi l'occasion de donner un dernier coup de pouces à nos citoyens en leur permettant d'avancer dans les projets touchés par ces zones réservées. Cette mise à l'ordre du Canton nous permet d'économiser plusieurs dizaines de milliers de francs.

3.1. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à **Mme Laure Lensi** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement.

3.2. Approbation du crédit

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter à main levée, pour le crédit de CHF 35'000.— pour la révision technique du PAL.

Votants	17	Abstention	0	Majorité	9	Oui	17	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	------------	-----------	-----	---

Le crédit est **approuvé à l'unanimité.**

4. Impôts communaux 2024 – informations

M. Ph. Besson explique que pour les impôts 2023, le premier acompte était payable au 30.09.2023, le second au 31.12.2023 et le décompte provisoire sera dans les boîtes aux lettres dès demain. Le décompte définitif arrivera 30jours après la taxation du Canton. **M. P. Besson** explique qu'aujourd'hui, il manque encore 22 avis de taxations pour l'année 2022.

Pour l'impôt 2024, le Conseil a avancé l'encaissement des acomptes afin de rattraper en quelque sorte le retard de l'encaissement et se mettre à niveau pour la fusion. Cette année, la Commune est encore autonome au niveau comptable. Dès 2025, l'impôt communal sera encaissé avec l'impôt cantonal, soit en neuf acomptes, sur le même bordereau.

Si la situation a drastiquement changé dans un sens ou dans l'autre pour 2024, les citoyens ne doivent pas hésiter à contacter la boursière pour ajuster le montant des acomptes. **M. P. Besson**

ajoute qu'aujourd'hui, aucun intérêt de retard n'est calculé par la Commune tant que les montants et échéances sont respectés. Par la suite, les intérêts seront calculés.

M. le Président précise que cette décision a été prise pour éviter aux citoyens de trop gros rattrapages et des intérêts de retard.

Mme N. Parisod demande si dorénavant le Canton se chargera de la perception de l'impôt communal et de l'impôt cantonal. **M. P. Besson** répond par l'affirmative, les citoyens n'auront qu'un seul bordereau dès 2025. Beaucoup de communes procède déjà ainsi et c'est une décision qui a été prise à la collégiale pour la nouvelle commune.

5. Divers

M. Le Président cède la parole à **M. Benedikt Wüthrich**.

M. B. Wüthrich explique que dernièrement, les éclairages LED ont été installés dans la commune. Une extinction générale aura lieu le 31.07.2024 et le 01.08.2024 pour observer les feux de la fête nationale, ainsi que le 12 août pour participer à la nuit des étoiles. C'est une jolie initiative.

Pour les corvées 2024, il s'agira des dernières et le Conseil les souhaitent festives. Elles auront lieu un seul samedi, soit le 2 novembre 2024. Nous allons médiatiser l'événement et poursuivre la fête en soirée. Pour les travaux de la Route du Menhir, le projet est en train d'être ficeler. Nous sommes dans la pile mais pas tout au-dessus. Le premier coup de pelle est envisagé pour septembre. M. B. Wüthrich suit les projets de près.

Le dimanche 30 juin dès 11h00 aura lieu la fête villageoise et nous vous y attendons nombreux.

M. Le Président donne quelques informations importantes pour la suite de la Commune fusionnée. Au sein du Conseil communal d'Auboranges, il a été décidé de partir en élection pour élire son représentant au sein du nouveau conseil communal de Rue. D'un commun accord, Philippe Besson et Christophe Jaccoud se mettent en liste sans aucune animosité. La population pourra donc choisir son représentant. Bien entendu, chaque citoyen possédant le droit de vote communal peut se mettre en liste.

Pour le Conseil général, il y aura également des élections. Auboranges devra être représenté par cinq citoyens au sein du Conseil général. L'élection se fera sous le régime proportionnel. Encore une fois, d'un commun accord, il a été décidé que Philippe Besson et Christophe Jaccoud se mettront chacun sur une liste pour essayer de tirer en avant les listes. Il est bien entendu possible d'avoir des listes supplémentaires. Les élections auront lieu le 6 octobre 2024 pour le 1^{er} tour. Le dépôt des listes est possible dès la publication officielle et jusqu'au 26 août à 12h00. Toutes les informations pour savoir en quoi consiste un Conseil général et les enjeux, une séance d'information publique est agendée le 27 juin 2024 à Promasens à 19h30, avec la présence du Préfet.

Mme N. Parisod a cru comprendre lors des séances d'information que des élections auront à nouveau lieu en 2026. **M. le Président** explique que c'est bien le cas car au printemps 2026 nous renouvelerons les autorités en globalité pour 5ans, avec la répartition des sièges par « anciennes » communes. Dès 2031, la répartition des sièges par villages n'existera plus, et il serait possible d'avoir au Conseil communal, par exemple 2 représentants de Chapelle, 1 d'Ecublens, 2 d'Auboranges, 1 de Blessens et 1 de Promasens, et personne de Rue.

M. A. Griesser demande si pour la réfection de la Route du Menhir une séance d'information sera faite avec les propriétaires concernés. M. le Président répond que rien n'est prévu dans ce sens, si ce n'est de transmettre des informations concernant les nuisances et perturbations du trafic.

M. C. Cardinaux demande si la prolongation de la route jusque vers chez lui a été prise en compte. **M. B. Wüthrich** répond que oui, l'ingénieur a considéré cette demande. Cela prend maintenant du temps pour inclure dans l'offre ces mètres supplémentaires. Pour les collecteurs, l'ingénieur et M. B. Wüthrich reprendront contact avec lui. La route sera prolongée jusqu'à la première grille vers la maison. **M. C. Cardinaux** remercie le Conseil d'avoir considéré sa demande.

M. J. Modoux demande d'informer l'entier de la population des fermetures de routes pour éviter de se retrouver devant des panneaux et de devoir rebrousser chemin. La tolérance sera de mise

M. le Président ajoute que les travaux sont terminés au niveau de la RC 1510 avec les jonctions de routes communales.

L'assemblée ne demande plus la parole. **M. le Président** rappelle que ce soir, il s'agit de la dernière assemblée ordinaire de la Commune. Les comptes 2024 seront bouclés par la Commune et validé par le Conseil général.

Le Conseil communal ne souhaitait pas terminer la vie villageoise sans rien, et travaille l'idée d'organiser une soirée festive pour tout le village à la suite des corvées le samedi 2 novembre 2024. Comme l'a annoncé M. B. Wüthrich, cette journée se voudrait entourée de la presse.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h15 en remerciant les citoyens présents de s'être déplacés et d'avoir toujours démontré leur confiance vis-à-vis des élus. Il invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié et souhaite à chacune et chacun d'ores et déjà un bel été.

Auboranges, le 6 juin 2024.

La Secrétaire

Karine Charrière

Le Syndic

Christophe Jaccoud

Annexe I

Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale du 6 juin 2024 sur les comptes 2023

La Commission financière, légalement nommée, a examiné les comptes 2023 lors de sa séance du 3 juin 2024, à l'aide des différentes pièces comptables, complétées par toutes les explications nécessaires, fournies par M. Philippe Besson.

Elle a constaté que ces derniers présentent un résultat bénéficiaire de CHF 268'885.67 contre une perte budgétée de CHF 32'346.--. Il faut noter que les comptes 2023 sont les seconds établis selon la norme MCH2, avec de nouvelles annexes aux comptes, comme le rapport de gestion, si précieux pour la Commission.

Les points principaux relevés par la Commission financière sont les suivants :

- La fortune nette de la Commune est en hausse à plus de CHF 687'000.
- L'emprunt de CHF 1'000'000 a été reconduit pour plusieurs années.
- De manière générale, les charges ne nécessitent que peu de commentaires, dans le respect du budget ou des compétences du Conseil. Cependant, selon le nouveau règlement, 3 écarts doivent et ont été justifiés, à savoir :
 - CHF 3'922.-- de dépassement par rapport à un budget de CHF 2'890.-- pour la participation communale aux diverses séances populaires liées à la fusion.
 - CHF 6'400.-- pour la fermeture de l'ancien local poubelle afin de stocker du matériel. Aucun budget n'avait été prévu.
 - CHF 45'738.94 de dépassement par rapport à un budget de CHF 1'500.-- pour des frais liés aux raccordements à l'eau potable de 3 familles, ainsi que les frais de réparations de deux fuites sur le réseau communal. Ces dépenses ont été compensées par un prélèvement à la réserve.
- Enfin, pour ce qui est des revenus, nous constatons que le rôle d'impôt a été meilleur que prévu et surtout que les recettes aléatoires ont été excellentes, se montant à CHF 172'797.--, alors qu'elles sont volontairement non-budgétées de par leur imprédictibilité.

Ainsi, à l'aide de ces observations et du rapport de l'organe de révision Hervest Fiduciaire SA, la Commission financière recommande l'approbation des comptes 2023 par l'Assemblée communale et remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation de ces comptes.

Auboranges,
le 6 juin 2024

Jérôme Jaccoud
Président



Laure Lensi
Membre



ANNEXE II

Commission Financière de la Commune d'Auboranges

Rapport à l'assemblée communale du 6 juin 2024 sur le crédit de la révision technique du PAL

Lors de sa séance du 3 juin 2024, la Commission financière, légalement nommée, a examiné la demande de crédit relative à la révision technique du Plan d'aménagement local.

L'offre reçue du bureau Archam et Partenaires SA a été examinée en détail et ne requiert aucune remarque de la part de la Commission. Ce crédit d'investissement d'un montant de Fr. 35'000.— répond à un besoin de mise en conformité de la commune.

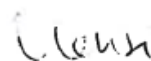
La Commission relève l'importance pour la commune de disposer d'un plan d'aménagement local révisé et à jour à quelques mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle commune. La Commission financière remercie le Conseil pour avoir entrepris les démarches en ce sens et recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce crédit d'investissement.

Auboranges,
le 6 juin 2024

Jérôme Jaccoud
Président

A blue ink signature of Jérôme Jaccoud, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line and a small flourish.

Laure Lensi
Membre

A blue ink signature of Laure Lensi, appearing as a cursive 'L' followed by 'ensi'.